

répondait aux besoins de la métropole et de la population européenne établie en Algérie.

Il finançait une économie extravertie, tournée vers les besoins de la France. Dès les premières décennies de la colonisation, en 1850, une banque (Banque d'Algérie) est créée avec pour rôle d'émettre de la monnaie, le franc. L'activité bancaire reposait notamment sur le financement de activités minières.

Après l'indépendance, en 1962, et face au dépeuplement précipité de l'Algérie devant faire face à la fuite de capitaux et au manque d'encadrement. Des mesures urgentes ont été prises afin d'assurer la continuité de l'activité économique, comme la fusion coloniale par exemple.

Le dinar algérien est créé en 1964, puis de nouvelles banques sont créées (BNA, CPA) et les banques étrangères sont nationalisées.

En 1966, le système bancaire est totalement algérien et assuré par le secteur public.

D'autres mesures d'urgence ont été prises, comme l'adhésion aux institutions internationales, le FMI et la Banque mondiale afin d'assurer la souveraineté nationale et l'autonomie financière vis-à-vis du monde extérieur.